
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
TOUGH GARD®

1. IDENTIFICATION

Identification du produit	** Liquide anti-projections TOUGH GARD®
Autres moyens d'identification	Aucun.
Utilisation recommandée	Protéger les composantes de soudage de la torche de l'accumulation de projections excessive.
Restrictions recommandées	Aucune connue.

Informations sur le l'importateur/le fournisseur/le distributeur**Fabricant**

Nom de l'entreprise	Tregaskiss
Adresse	2570 route Talbot Nord, Windsor, Ontario, N0R 1L0, Canada
Téléphone	1-855-644-9353
Courriel	techsupport@tregaskiss.com

Numéro de téléphone d'urgence 1-519-737-3000 (8 h à 17 h, fuseau horaire : -5)**Fournisseur** Non disponible.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques	Non classifiés.
Dangers pour la santé	Non classifiés.
Dangers environnementaux	Non classifiés.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger	Aucun.
Mot de signalement	Aucun.
Mention de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.
Mention de mise en garde	
Prévention	Suivre les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Réponse	Se laver les mains après manipulation.
Entreposage	Entreposer à l'écart des matériaux incompatibles.
Élimination	Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

Autres dangers

Aucune connue.

Informations supplémentaires

Pas une substance ou un mélange dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et les synonymes	Numéro CAS	%
Polyéthylène glycol		25322-68-3	<20

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage par poids, sauf si les ingrédients sont des gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation	Déplacer la personne à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes se manifestent ou persistent.
Contact avec la peau	Se laver avec du savon et de l'eau. Solliciter des soins médicaux si une irritation se manifeste et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer à l'eau. Solliciter des soins médicaux si une irritation se manifeste et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes surviennent. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie buccale à une personne inconsciente.

**Symptômes/effets
aigus et différés
les plus importants
Indication des soins médicaux
immédiats et traitements
spéciaux nécessaires**

Le contact direct avec les yeux peut causer des irritations, des larmoiements, des rougeurs oculaires ou de la douleur.

Le contact direct avec la peau peut provoquer des irritations ou des rougeurs. L'ingestion peut causer des douleurs à l'estomac.

Traiter selon les symptômes.

Le traitement doit être axé sur le soulagement des symptômes et fondé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient. Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), sans antidote spécifique connu. Traiter selon les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du ou des matériaux impliqués et prend les précautions pour se protéger.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction appropriés	Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO ₂). Agent chimique sec.
Moyens d'extinction inadaptés	Ne pas utiliser de jet d'eau en guise d'extincteur, car cela peut causer la propagation de l'incendie.
Dangers spécifiques inhérents au produit chimique	Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
Équipements de protection spéciaux	Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.
Et précautions pour les pompiers	
Lutte contre les incendies équipement/instructions	Arrêter le déversement/rejet si cela peut être effectué en toute sécurité. Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes spécifiques	Utiliser des procédures d'intervention standard et tenir compte des dangers des autres matériaux impliqués.
Risques généraux d'incendie	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion n'a été décelé.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protections personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éliminer toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Isoler la zone de danger et maintenir à l'écart les personnes non autorisées. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour les mesures de protection personnelle, voir la Section 8 de la FDS.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Ce produit est miscible avec l'eau. Arrêter le déversement/rejet si cela peut être effectué en toute sécurité. Écarter les contenants de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et absorber avec une vadrouille. Éliminer les matériaux contaminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son contenant d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13 de la FDS.
Précautions environnementales	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Avertir les autorités si une exposition au grand public ou à l'environnement se produit ou est susceptible de se produire. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Suivre les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions pour un entreposage sans danger, y compris toute incompatibilité	Éviter d'inhaler la vapeur ou le brouillard. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien ventilé et à l'abri de la chaleur, de la lumière directe du soleil, des rayons UV directs et des agents oxydants forts. Garder le ou les contenants hermétiquement fermés et correctement étiquetés. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin pour prévenir des fuites. (voir la Section 10 de la FDS).
Durée limite d'entreposage	12 mois. Le produit doit être utilisé après ouverture. Ne pas entreposer à nouveau.

8. PRÉVENTION CONTRE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Limite d'exposition en milieu de travail	Aucune limite d'exposition n'a été notée pour le ou les ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Aucune limite d'exposition biologique n'a été notée pour le ou les ingrédients.
Critères techniques appropriés contrôlés	Assurer une bonne ventilation. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si des s'appliquent, utiliser des enceintes fermées, des systèmes de ventilation locaux, ou d'autres mesures d'ingénierie afin de conserver les niveaux des substances en suspension au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux des substances en suspension à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, comme un équipement de protection individuel	
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux (ou des lunettes de protection).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés au besoin.
Normes d'hygiène générales considérations	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le matériau et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	
État physique	Non disponible.
Forme	Liquide.
Couleur	Vert translucide.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	8,5
Point de fusion/de congélation	28,4 °F (-2 °C)
Point d'ébullition initial et ébullition portée	212 °F (100 °C) @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Ininflammable.
Taux d'évaporation	< 0,01 (acétate de n-butyle = 1,00)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites	
Limite d'explosivité – inférieures (%)	Non disponible.
Limite d'inflammabilité – supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	17,5 mm Hg @ 20 °C (eau)
Densité de vapeur	La même que l'eau.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	100 % soluble dans l'eau.
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	1,02 cP 25 C

Autres informations

Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés oxydantes	Non oxydant.
Densité relative	1,022 (Eau = 1/00)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Le matériau est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses réactions	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures dépassant la température de décomposition. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux Produits	Oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet indésirable dû à l'inhalation n'est attendu.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable dû au contact avec la peau n'est attendu.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Ne devrait pas poser un risque d'ingestion.
Symptômes liés au informations sur les caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques sur le effets toxicologiques	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Toxicité sévère	Aucune toxicité aiguë n'est attendue.
Corrosion/irritation de la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Dommages graves aux yeux/yeux irritation	Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ce produit n'est pas sensé provoquer de sensibilisation cutanée.
Mutagénicité des cellules germinales	Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou l'un de ses composants est présent à un niveau supérieur à 0,1 % ont un pouvoir mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit n'est pas sensé provoquer d'effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classifiés.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classifiés.
Danger en cas d'aspiration	Non disponible.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nuisible ou dommageable sur l'environnement.
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients dans le mélange.
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles.
Mobilité dans le sol	N'a pas été établie.
Autres effets nocifs	Aucune connue.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination	Collecter et récupérer ou éliminer dans des contenants scellés sur un site de gestion des déchets autorisé.
Réglementation locale en matière d'élimination des déchets dangereux	Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.
Code de gestion de déchets dangereux	Le code de gestion des déchets doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et l'entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.
Déchets de résidus/produits non utilisés produits	Éliminer conformément aux réglementations locales. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire (voir les Instructions relatives à l'élimination).
Emballages contaminés	Étant donné que les contenants vides peuvent retenir des résidus de produit, il est nécessaire de respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les contenants vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Ne s'applique pas.

15. INFORMATION RELATIVE À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations canadiennes Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

N'est pas réglementé.

Liste des substances d'exportation contrôlée (Annexe 3 de la LCPE 1999)

Ne figure pas dans la liste.

Gaz à effet de serre

Ne figurent pas dans la liste.

Réglementation relative au contrôle des précurseurs

N'est pas réglementée.

Réglementations internationales de la**Convention de Stockholm**

Ne s'appliquent pas.

Convention de Rotterdam

Ne s'applique pas.

Protocole de Kyoto

Ne s'applique pas.

Protocole de Montréal

Ne s'applique pas.

Convention de Bâle

Ne s'applique pas.

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom d'inventaire	En stock (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (KECL/ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA)	Oui

* La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences en matière d'inventaires du ou des pays ayant compétence.

La réponse « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit sont exempt des exigences de l'inventaire administré du ou des pays ayant compétence ou n'ont pas besoin d'y figurer.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de publication	19-01-2024
N° de version	02
Avis de non-responsabilité	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement décrit, et sont susceptibles d'être non valables si le matériau est employé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte. Nous ne pouvons pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles ces informations et nos produits, ou les produits de fabricants tiers associés à nos produits, peuvent être utilisés. Il appartient à l'utilisateur de veiller à ce que des conditions sécuritaires pour la manipulation, le stockage et l'élimination du produit soient mises en place, et d'assumer la responsabilité pour les pertes, blessures, dommages ou frais dus à une utilisation imprudente.